

Année scolaire 2021-2022

| <u>Contribution Familiale</u> | <u>Activités Culturelles</u> (séances culturelles, structures sportives...) | <u>Frais forfaitaire</u> (Assurances, Photocopies de cours, conventions de stage, correspondance...) | <u>Restauration</u> | <u>Internat</u> |
|-------------------------------|--|---|---------------------|-----------------|
| Par mois | Par mois | Par mois | Le repas | Par mois |
| 32,00 € | 10,00 € | 13,00 € | 4,75 € lycéen | 222,00 € |
| | | | 4,60 € collégien | |

- Des manuels Travaux Pratiques seront facturés à l'année pour les classes de :
Seconde, CAP2, CAP1, 3^{ème} et 4^{ème}.

- Pour les classes de Cap1 et Seconde : 30,00 € seront facturés à l'année pour les cours de TP cuisine (Achat de matières premières)

- La contribution familiale, les activités culturelles, les frais forfaitaires et l'internat sont payables par trimestre (chèque ou espèces) ou mensuellement par prélèvements automatiques.
- Internat : Il n'est pas fait de déduction pour les périodes de stages, de vacances, d'absences.
- Dans le tarif de l'internat sont inclus les petits déjeuners, les dîners et les nuitées. Ne sont pas pris en compte les repas du midi.
- En début d'année scolaire, Il est délivré gratuitement à votre enfant qui sera demi-pensionnaire ou interne, une carte « restauration » avec un code-barres
Cette carte sera réapprovisionnée par vos soins au fur et à mesure du décompte des repas.
Vous nous enverrez, ou ferez passer par votre enfant un règlement, vous pouvez également régler en ligne via Ecole Directe
*Exp : 10 repas Lycée = 47,50 €, 15 repas = 71.25 €, 20 repas = 95,00 €
10 repas collège = 46.00 €, 15 repas = 69.00 €, 20 repas = 92.00 €.....*
N'attendez pas que le compte « restauration » soit en négatif.

En cas de perte de cette carte, celle-ci devra être renouvelée moyennant la somme de 5,00 €